



frères des hommes

9, rue de Savoie 75006 PARIS
T +33 (0)1 55 42 62 62
F +33 (0)1 43 29 99 77
www.fdh.org

PARTICIPER

Les paysans font la loi



"Les rizières", mai 2006, Office du Niger, Niono © FdH

Fin juin 2006, l'Assemblée nationale du Mali adoptera la nouvelle Loi d'Orientation Agricole (LOA). « C'est un événement majeur dans l'histoire du développement agricole » affirme Ibrahima Coulibaly, président de la Coordination Nationale des Organisations Paysannes¹ (CNOP). L'enjeu et les attentes de l'ensemble des paysans maliens sont importants puisqu'il s'agit de « moderniser l'agriculture et d'en faire le moteur de l'économie rurale ».

La place accordée au débat, confié non pas à des acteurs étatiques mais à des membres de la société civile, et plus encore aux intéressés eux-mêmes c'est-à-dire aux paysans, donne à cette loi un caractère tout à fait nouveau. La CNOP, chargée par le gouvernement de représenter l'ensemble du monde rural malien, a mené les concertations paysannes qui se sont déroulées aux niveaux local, régional et national. Dans toutes les régions du Mali les paysans ont pu se faire entendre, dire leurs difficultés et exprimer leurs attentes. Les problèmes tels que le foncier, la reconnaissance du statut d'exploitant ou l'intégration du

concept de souveraineté alimentaire ont été abordés lors des concertations locales et repris et discutés lors d'ateliers thématiques.

Plus inattendu encore, l'un des points essentiels de la loi concerne l'accès des femmes à la terre. Si l'ensemble du monde rural a de grandes attentes par rapport à cette loi, les femmes rurales espèrent que l'adoption de la LOA et son application sur le terrain va améliorer leur situation. Ce qu'elles veulent : la reconnaissance de leur statut et l'accès à la propriété, comme l'explique Aminata Diarra, présidente de la Fédération nationale des associations des femmes rurales²: « Dans la loi nous avons demandé que la femme puisse être propriétaire de sa terre et que les exploitations puissent être codifiées. Si c'est adopté comme nous l'avons demandé, la loi va pouvoir faire quelque chose pour nous. »

La reconnaissance du statut des femmes, leur accès à la terre

Cette volonté de participation collective à l'élaboration de cette loi s'est également traduite par l'importance donnée par la

CNOP à la diffusion de l'information au plus grand nombre. Les concertations ont été précédées d'une campagne médiatique d'envergure et les organisations paysannes ont entamé courant juin une vaste campagne de communication, à travers des émissions de radio, des sketches diffusés à la télé, la distribution de tracts, etc.

A quelques jours du vote par l'Assemblée, la mobilisation des paysans et des organisations ne faiblit pas. Certains points de cette loi comme la reconnaissance du métier d'agriculteur avec des droits, un système d'assurance contre les aléas climatiques ou la vieillesse, sont considérés par les paysans comme une avancée vers une plus grande sécurisation et amélioration de leur condition. Or ils craignent que la « version consensuelle » soit modifiée. Pour que cela ne se produise pas, ils continuent activement leurs actions de lobbying, auprès des députés notamment.

“ *Moderniser l'agriculture et en faire le moteur de l'économie rurale.* ”

Néanmoins, quel que soit le résultat du vote parlementaire, un acquis demeurera ; celui d'un mouvement paysan malien construit et qui s'affirme, révélant ainsi la capacité des paysans à se positionner et à influencer la définition et la formulation de leurs problèmes. Les organisations paysannes ont réussi à faire entrer les problèmes paysans dans le champ des enjeux politiques ; récolter les fruits de ce travail prendra certes du temps mais le terrain n'est plus vierge. ■

/ ET PLUS SI AFFINITÉS...

1 Mali : CNOP (Coordination Nationale des Organisations Paysannes) cnopmali@yahoo.fr > contact : Ibrahima Coulibaly
2 FENAFER (Fédération Nationale des Associations des Femmes Rurales) > contact : Aminata Diarra